

N° 8175. CONVENTION (N° 120) CONCERNANT L'HYGIÈNE DANS LE COMMERCE ET LES BUREAUX, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION, GENÈVE, 8 JUILLET 1964<sup>1</sup>

---

#### RATIFICATION

*Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail*  
*le :*

11 janvier 1990

TCHÉCOSLOVAQUIE

(Avec effet au 11 janvier 1991.)

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 560, p. 201; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n° 8 à 13, 15 à 17, ainsi que l'annexe A des volumes 1055, 1078, 1092, 1106, 1302 et 1460.